

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 23 septembre 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 29 septembre 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoint.
JURET Didier - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAULT Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - BODINIER Élodie - DAUNOIS Bruno - COUVERCELLE Christian - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

Étaient excusées :

À l'ouverture de la séance :

MARTIN Fauzia - NOURRY Aurore - CARETTE Muriel, Conseillères Municipales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

<u>Nom du mandant</u>	<u>Nom du mandataire</u>
/	/

Secrétaire : GUIHENEUC Damien

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté **à 15 voix POUR, un élu n'ayant pas pris part au vote.**

M. le Maire informe que la délibération n°6 est retirée de l'ordre du jour. Par conséquent, la décision modificative n°3 devient la décision modificative n°2.

INTERCOMMUNALITE

1. Exercice des nouvelles compétences d'Angers Loire Métropole : adoption d'un avenant n°1 à la convention de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **approuve** l'avenant n°1 à la convention de gestion avec Angers Loire Métropole, selon les conditions décrites.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.
- **impute** les dépenses et les recettes sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants selon la nomenclature M14 en vigueur.
- **dit** que les montants des fonds de concours indiqués dans l'annexe financière seront versés par la commune après émission du titre de recettes par Angers Loire Métropole.

2. Passage en communauté urbaine : ajustement du montant de l'attribution de compensation pour la commune Le Plessis-Grammoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **Fixe** le montant de l'attribution de compensation de la Commune du Plessis-Grammoire comme suit :

Commune	MONTANTS 2016			MONTANT DE L'AC 2017 ET SUIVANTES
	Régularisation AC 2015	AC 2016	TOTAL 2016	
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	11 251	- 216 722	- 205 471	- 210 145

- **Impute** au budget principal les dépenses à l'article 73921 et les recettes à l'article 7321– Attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants.

3. Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols entre la communauté urbaine ALM et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** :

- **prend acte** que la création des communes de VERRIERES EN ANJOU et LONGUENEE EN ANJOU entraîne le transfert des engagements pris par leurs communes d'origine quant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, ainsi que l'intégration du territoire de PRUILLE ;
- **prend acte** de l'élargissement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols aux communes d'ANGERS et d'AVRILLE ;
- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols ;
- **prévoit** les dépenses correspondantes aux budgets de l'année 2016 et suivantes.

4. Commission des communes de – 3 000 habitants hors communes nouvelles : évolution du seuil démographique et désignation des représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** :

- **approuve** la constitution de la commission des communes de moins de 3 000 habitants hors communes nouvelles,
- **désigne** les élus suivants pour la commune pour siéger au sein de "la commission des communes de moins de 3 000 habitants hors communes nouvelles" :

Communes	Titulaire	Suppléant
Le Plessis-Grammoire	ABELLARD Philippe	BESSON Katia

5. Présentation du rapport annuel 2015 d'Angers Loire Métropole sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 de la communauté urbaine Angers Loire Métropole sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

FINANCES

6. Décision modificative n°2 - budget principal de la commune - ajustement budgétaire.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

7. Dissolution du S.I.V.M. de Brain sur L'Authion : Affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** :

- **Adopte** l'abondement de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 3 637,01 € et de l'excédent d'investissement pour un montant de 38 926,32 €.
- **Décide** de modifier le résultat de fonctionnement reporté au budget 2016 (compte 002) à la somme de 210 874,78 € et l'excédent d'investissement (compte 001) à la somme de 95 863,86 €.

8. Décision modificative n°2 - budget principal de la commune - ajustement budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** :

- **Décide** de réajuster les crédits budgétaires en sections de fonctionnement ET investissement tels que présentés dans le tableau ci-après :

N° article	SECTION DE FONCTIONNEMENT	VOTE (En €)
DEPENSES		
6574	Subv. de fonct. aux associations	+ 2 000.00
	Chap. 65 – Charges de gestion courantes	+ 2 000.00
61521	Entretien des espaces verts	+ 2 637,01
6257	Réceptions	- 1 000.00
	Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 1 637.01
	TOTAL	3 637.01
RECETTES		
002	Résultat reporté en section de fonctionnement	+ 3 637.01
	Chap. 002- Résultat reporté	+ 3 637.01
	TOTAL	3 637.01
N° article	SECTION D'INVESTISSEMENT	VOTE (En €)
DEPENSES		
2158-73	Matériel	38 926.32
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	
	TOTAL	38 926.32
RECETTES		
001	Excédent d'investissement	+ 38 926.32
	Chapitre 001 – Excédent reporté	
	TOTAL	+ 38 926.32

- **Adopte** les crédits budgétaires en fonctionnement et en investissement par un vote au chapitre tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « LPG ANIMATIONS » pour l'organisation « Les crinières du Plessis ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 14 voix POUR, 2 Conseillers Municipaux membres de l'association n'ayant pas pris part au vote :**

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association « LPG ANIMATIONS ».
- **autorise** M. le Maire à mandater ladite subvention.

10. Imputation de factures en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, décide** d'imputer la facture telle que présentée ci-après, en section d'investissement :

MICRO SERVICE : Devis n°11457 du 25/08/2016 correspondant à l'acquisition d'une imprimante à la bibliothèque, pour un montant total de 94,55 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2183-73.

11. Décision modificative n°1 – Budget Annexe « Acerola-cœur de Village ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide** de prévoir les crédits budgétaires en section d'exploitation tels que présentés dans le tableau ci-après.
- **Adopte** les crédits budgétaires en section d'exploitation tels que présentés dans le tableau ci-après, par un vote au chapitre.

N°article	LIBELLES ARTICLES	TOTAL VOTE
SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
627	Services bancaires et assimilés	+ 600,00
	Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 600,00
66111	Intérêts d'emprunts	-600,00
	Chap. 66 – charges financières	-600,00
	TOTAL	0,00

12. Accord de principe pour l'acquisition du local mitoyen à la supérette auprès du groupe 3F IMMOBILIERE PODELIHA dans le cadre du projet « Acerola, cœur de village » - Soutien à l'investissement public – demande de subvention auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 14 voix POUR et 2 CONTRE** :

- **donne** son accord de principe pour l'acquisition du local mitoyen à la superette auprès du groupe 3 F D'IMMOBILIERE PODELIHA dans le cadre du projet « Acerola, cœur de village » pour un montant estimé à 70 000 € HT, le taux de TVA étant de 20% et les frais de notaire étant à la charge de la commune.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette acquisition.
- **dit** que la dépense sera inscrite au Budget Annexe « Acerola, cœur de village ».
- **sollicite** une subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition du local mitoyen à la supérette au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette demande.

13. Aide à l'accession sociale à la propriété – Attribution d'une subvention à Mme GALLEPIE et M. ALLAUME.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** :

- **décide** d'attribuer à Mme GALLEPIE Jessica et M. ALLAUME Anthony, les acquéreurs, une subvention de 500 € pour financer leur projet d'accession sociale situé au Plessis-Grammoire, pour le lot n°55 à l'Ecoquartier de La Pelleterie.
- **impute** la dépense sur les crédits inscrits au budget de la commune.

AMENAGEMENT

14. Dénomination des voies desservant « Acerola, cœur de village ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, décide** de dénommer les voies de la manière suivante :

- Rue des Bigarreux,
- Rue des Merises,
- Rue Belles de Chatenay,
- Rue Montmorency,
- Square des Belles Magnifiques,
- Impasse des Burlats,
- chemin des Écoliers,
- Impasse Francis BESSON,
- Rue Francis BESSON,
- Rue Henri LEROYER.

RESSOURCES HUMAINES

15. Création – modifications de postes et mise à jour du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** :

- **décide** la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au sein des services scolaires – accueil périscolaire et bâtiments communaux à compter du 1^{er} novembre 2016.
- **décide** la modification du nombre d'heures pour les postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe saisonnier et adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier, à compter du 1^{er} septembre 2016, ci-dessous :
 - les adjoints d'animation saisonniers à temps non complet sur le temps scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2016 aux services scolaires :
 - un poste à 13.32^{ème} d'heures hebdomadaires au lieu de 14.67^{ème} d'heures,
 - un poste à 11.57^{ème} d'heures hebdomadaires au lieu de 10.32^{ème} d'heures,
 - un poste à 3 heures hebdomadaires au lieu de 8.25^{ème} d'heures,
 - un poste à 5 heures hebdomadaires au lieu de 7 d'heures,
 - un adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier sur le temps scolaire à temps non complet, de 16.75 heures hebdomadaires au lieu de 16 heures hebdomadaires.
- **dit** que la mise à jour des effectifs est effectuée comme dans le tableau présenté.

16. Fixation du montant de la prime de fin d'année au personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents :**

- **confirme** que les agents titulaires bénéficient, chaque année, d'une prime de fin d'année d'un montant annuel de 594,55 € pour un temps complet et proratisée pour un temps partiel ou un temps non complet. Elle fait l'objet d'un versement chaque année en deux fois, en juin et en novembre.

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

1) Déclarations d'intention d'aliéner.

M. le Maire porte à la connaissance des élus cinq déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

NOMS PROPRIETAIRES	NOMS ACQUEREURS	SECTION ET PARCELLE	ADRESSE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE UTILE OU HABITABLE
SCI HAPFAR	M. OGER Daniel	ZI 251	2 square Louis Blériot	4 928 m ²	582 m ²
BERGERAS Frédéric	M. DUPRE Christophe	ZB 113	16 chemin des Dimetières	1 869 m ²	103 m ²
SARL BRYCE	M. GIULIONO et Mme PITON	AB 376	8 rue Monplaisir	427 m ²	-
COMMUNE DU PLESSIS	ANJOU ATLANTIQUE ACCESSION	AC 189, 190, 193, 197 et 198	1 & 2 rue des Moissonneurs, 1 rue de Suroît, 24 et 26 rue de Galerne	378, 362, 403, 382 et 372 m ²	-
M. et Mme MAILLET	GENDREAU	AA 100 et AA 101	13 rue de la Mairie	254 et 83 m ²	100 m ²

2) Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
24/08/16	2016-27	Contrat maintenance assistance avec la société SAGE
29/08/16	2016-28	Avenant n°1 au marché public de travaux pour l'aménagement d'un giratoire rue des Meuniers et des abords de la rue St-Gilles avec l'entreprise COLAS
29/08/16	2016-29	convention de mise à disposition du terrain sis square st gilles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 27 octobre 2016 à 20h30.